

L'Emancipateur n°19

Bulletin du Syndicat Départemental de l'Education Nationale du Cantal

FERC/CGT

Contact Daniel Chèze 04-71-48-16-84 DCheze@wanadoo.fr

Novembre 2008

Journal fondé en 1919 par le syndicat des instituteurs

EDITO

Revue de presse

Patrick Bec

Quelques informations relevées récemment dans la presse locale ont alimenté si besoin était mon inquiétude vis à vis de la société qui s'impose à nous et m'ont inspiré ces quelques lignes.

Le supplément économique de *L'Union du Cantal*, « Réussir », titrait le 29 septembre 2008 sur l'augmentation de 8 % en 2007 de l'aide alimentaire et sur la multiplication des travailleurs pauvres accueillis par les associations qui la distribue. 29 % des bénéficiaires de ces aides ont des revenus (14 % sont des retraités; 15 % sont des salariés dont 66 % sont en CDD, les femmes étant dans cette situation 4 fois plus nombreuses que les hommes).

En page 2 de *La Montagne* du 4 septembre un court entrefilet qui vous a peut-être échappé si vous zappez comme je le fais généralement la rubrique « émotion pour faire pleurer ou peur dans les chaumières »:

Fin de cavale. Condamné à quatre ans de prison dont un avec sursis pour le vol d'un chariot de supermarché en décembre 2007, Sami Hoffmann avait préféré prendre la fuite. Recherché depuis, il a été interpellé, hier dans la Loire par une soixantaine de gendarmes de ce département et du Puy-de-Dôme.

Je ne connais pas ce M. H. ni son histoire mais quand on lit depuis, les centaines de lignes de justifications des parachutes dorés des patrons voyous, des banqueroutes qu'il va falloir éponger, des licenciements pour engraisser les actionnaires, des évasions de capitaux... on remarque bien que l'Etat ne risque pas de mobiliser 60 gendarmes, ni même 2, pour rechercher les irresponsables que tout le monde connaît mais qu'on se garde bien d'inquiéter. A moins que l'exemple indien de lynchage de patron se généralise un jour ici... Dans *La Montagne* du 16 octobre, un autre cas de la grande magnanimité de la justice de classe nous est donné : 2 ans ferme dans l'Allier, toujours pour un vol de caddie...

La simple humanité, le courage politique ne sont pas non plus d'actualité à la préfecture du Cantal lorsqu'on y arrête un jeune kinésithérapeute de l'hôpital d'Aurillac. RESF, la CGT santé ont bien raison d'intervenir (*La Montagne* du 8 octobre) pour obtenir sa régularisation. Dans un département qui vieillit et se dépeuple inexorablement et qui n'attire pas de jeunes diplôméEs, c'est, en plus d'un gâchis humain, une erreur de gestion de M. le Préfet.

Mais peut-être (...)...

(Suite en page 3)



En decembre te cau votar, vòta CGT!

ELECTIONS PARITAIRES ELECTIONS PRUD'HOMALES

Les élections professionnelles des 2 et 3 décembre vont déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. En cette période de crise financière, de récession économique où les droits des salariés, du public comme du privé, sont bafoués, le renforcement de la CGT est primordial.

Dans le Cantal la CGT a des élus prud'homaux dans toutes les sections. Elle obtient des patrons à reverser aux salariés, plus de 500 000 € par an en moyenne, d'indemnités, de retards sur salaire, etc...

Dans l'Education Nationale nous veillons au respect des statuts des personnels.

Nous assurons la défense individuelle des collègues qui ont des soucis avec leur hiérarchie. Nous sommes très attentifs aux questions de santé au travail.

La CGT Educ'action s'est prononcée

- contre la généralisation des bacs pros 3 ans
- contre la semaine de 24 heures dans le primaire

La CGT Educ'action a quitté la table des négociations sur la réforme du lycée dès le 17 septembre.

Modalités de vote :

Seules les écoles du plus de 8 classes votent le 02 décembre dans leur établissement.

Les autres votent par correspondance.

Le vote se fait à l'aide de l'enveloppe T; liste nationale et liste départementale CGT, uniquement par la voie postale.

Tout autre vote est nul.

Peuvent également voter par correspondance dans leur bureau de vote tous ceux dont l'absence est prévisible le 02 décembre

(congés de formation, de maladie ; maternité).

REVEILLONS-NOUS !!!

L' ECOLE N'A JAMAIS ETE AUTANT MENACEE QUE PAR CE GOUVERNEMENT ULTRA-LIBERAL EN PLACE!

On peut dire en effet qu'il ne pinaille pas en matière d'économie budgétaire notre gouvernement (il préfère verser des milliards aux banques), non ça, il ne fait pas dans la dentelle et il ne se trompe pas car en matière d'économie, avec sa Réforme Générale des Politiques Publiques, c'est encore à l'intérêt général qu'il s'attaque, à notre maillage si précieux de services publics qu'il fragilise d'abord par le manque de moyens humains et financiers puis démantèle et privatise comme cela a été le cas pour la SNCF, EDF-GDF, France-Télécom, la Poste... Nous en sommes-nous beaucoup émus ? Avons-nous compris que la mise en concurrence de ces secteurs clés ne pouvait que nuire à l'usager au niveau du coût, de la proximité et de la qualité du service ? « Service ? dirait notre gouvernement. Mais comment osez-vous utiliser un mot aussi rétrograde quand l'heure est à la rentabilité, aux marchés boursiers, à l'individualisme et aux parachutes dorés ??? »

L'<u>Ecole</u> devrait être <u>une priorité nationale</u>, tout comme <u>la santé</u> (avec laquelle les laboratoires privés font de l'argent : SCANDALE, qui subit la casse de notre système solidaire, la sécurité sociale : SCANDALE, le fichage de nos données personnelles de santé mises en réseau par le système de la carte vitale : SCANDALE...). Ces 2 secteurs devraient plus que tous les autres encore échapper à la notion même de rentabilité! Pour ne s'arrêter que sur l'Education, c'est un cyclone qui est en marche, un désastre consenti dans lequel les enseignantEs seront tenuEs pour uniques responsables dans l'opinion publique si nous ne menons pas une véritable campagne d'informations aux parents qui subissent et finissent par intégrer les mensonges distillés par les médias soumis au pouvoir en place. Pour nos élèves eux-mêmes, eux qui sont la finalité de nos ambitions, nous devons réagir aussi fortement que le gouvernement nous attaque. Le ministre n'en finit plus de ridiculiser le monde enseignant, d'opposer les personnels entre eux, de discréditer les uns pour mieux justifier la suppression des autres.

Ah mais oui, ils en ont de la morale eux au gouvernement, ils sont en pleine démonstration de leurs visées citoyennes et solidaires <u>en supprimant d'abord 13 500 postes d'enseignants</u>, <u>en supprimant ensuite 2 heures d'enseignement à tous les élèves de primaire</u> appauvrissant ainsi encore davantage l'ouverture culturelle proposée par l'école donc accessible à tous, <u>en reniant l'existence des RASED</u> (jamais mentionnés dans le calamiteux « Guide pratique des parents » distribué en masse par le ministère à la rentrée 2008) réduits à peau de chagrin et appelés à disparaître rapidement si nous n'y prenons garde car trop coûteux eux aussi et tant pis s'ils étaient spécialement formés pour répondre aux besoins des élèves en difficultés, <u>en mettant en concurrence les écoles</u> avec la publication annoncée des résultats des évaluations nationales CE1 et CM2, « l'assouplissement » de la carte scolaire..., <u>en limitant les libertés pédagogiques des enseignantEs et en signant la mort des écoles rurales (E.P.E.P), en sabotant la formation des professeurEs (fermeture des IUFM, recrutement à bac+5...)...</u>

Malheureusement, la liste est encore longue et trouve une résonance tout aussi funeste dans le second degré (enseignement général et professionnel).

Le gouvernement y fait tomber à bras raccourcis et notre détermination doit être plus forte encore que la sienne . Dans quel état de léthargie sommes-nous plongés et maintenus pour admettre et consentir à la destruction progressive de NOTRE ECOLE laïque, gratuite et obligatoire, porteuse d'émancipation, d'ouverture culturelle et de réduction des inégalités sociales ?

SERRONS-NOUS LES COUDES, REDRESSONS-NOUS ET ELEVONS NOS VOIX CONTRE CES REFORMES DESASTREUSES!

L'école sera ce que nous en ferons.

Lydia Blanadet





Edito suite

(...) Après tout, que cela n'empêchera pas « nos » élus et les chroniqueurs de lui offrir leur reconnaissance éternelle comme ils l'accordent en ce moment au défunt député Pierre R. Nous lui sommes effectivement tous redevables d'avoir si bien accompagné le déclin économique, démographique, culturel, environnemental du Cantal. Sa (trop) longue période d'activité politique a ainsi été marquée par les fermetures de lignes de la SNCF, des écoles (particulièrement dans sa circonscription), des services publics en général; la culture qui n'avait même pas de budget au département était réduite à la « folklorisation » (langue occitane totalement absente de toute préoccupation, création artistique, muséographique marginalisées...)... Ses successeurs tels Alain M. ou Louis C., honorés à Rageade par le conseil municipal et les chasseurs (L'Union du 20 septembre) ne déméritent pas non plus. Le système clanique, le déménagement du territoire continuent de plus belle, confortés par les lois votées, comme un seul homme à Paris et critiquées localement, par « nos » mêmes députés. J'ai pris cet exemple d'actualité à propos de cette petite commune de Margeride mais elle n'est pas la seule. Elle avait eut droit par contre à une pleine page dans La Montagne du 4 septembre pour l'engagement de ses élus dans l'aménagement du temps scolaire bousculé par la nouvelle semaine de 24 h + 2 et les décisions du conseil général de ne plus financer certains transports scolaires. Ainsi à l'école intercommunale de Rageade (concentration des élèves de 7 communes rurales), comme aussi à Thiézac et dans quelques autres écoles, 100 % des élèves peuvent continuer à être scolarisés 26 h par semaine: classe + soutien + aide aux devoirs, ateliers artistiques, culturels ou sportifs dans les horaires normaux d'une semaine de 5 jours. A suivre...

Dans ce chapitre petites satisfactions, notons aussi, toujours le 4 septembre dans *l'Union*, la photo de rentrée de l'école de Brezons, classe unique de 12 élèves, sauvée l'an dernier contre l'avis de l'inspection académique et soutenue seulement par une poignée de syndicalistes de la CGT, de SUD et de la Confédération Paysanne mais aussi la FCPE, la population et ... M6. La commune a gagné au tribunal administratif et l'école est restée ouverte, contrairement à celles de Montboudif, Narnhac ou Salins qui ont fait les frais cette année encore de la gestion comptable et non démocratique de la carte scolaire. Longue vie aussi aux petites écoles de Sourniac, Lavaurs, Chalvignac, St-Bonnet de Salers présentées dans la presse écrite du Cantal qui font partie des 118 écoles de 1 à 4 classes qui inventent quotidiennement un avenir, une pédagogie, une résistance.

Et pour la résistance, il va falloir s'y mettre sérieusement. Résister aux ordres, contre ordres, idées fumeuses, injonctions, circulaires inapplicables... que nous recevons chaque semaine, mais surtout à ce glissement quelquefois imperceptible vers l'acceptation de l'arbitraire des petits chefs, qu'ils soient à l'école ou à l'académie, à la mairie ou au conseil général. Le syndicalisme révolutionnaire du début du XXème siècle dont nous sommes les héritiers, s'est fondé sur cette résistance. Il est toujours d'actualité.

Patrick Bec

BASE-ELEVES, l'enfant caché d'EDVIGE?

Les syndicats ont semble-t-il obtenu des modifications importantes sur des items litigieux mais l'existence même de ce nouveau fichier n'est-elle pas un risque? Garantit-on qu'aucune connexion n'existera jamais avec d'autres fichiers informatisés de l'Etat (services sociaux, police...), que mairies, l'éducation nationale les (inspection) qui auront accès aux questionnaires ne rajouteront pas les renseignements que les directeurs/trices n'auront pas été obligés d'y inscrire?



<u>Voici deux textes de directeurs ayant refusé de collaborer et se retrouvant sous le coup de sanctions assez graves.</u>

Pour suivre cette actualité, vous pouvez consulter le site de la Fédération Nationale pour l'Ecole Rurale: http://ecole-rurale.marelle.org/

ou celui de RESF: http://www.educationsansfrontieres.org/?rubrique55

Objection de conscience à base élèves

Directeur d'une petite école du Lot, j'ai refusé, comme quelques collègues, de renseigner le fichier Base Elèves qui centralise nationalement les informations sur les enfants des écoles primaires. Pour cela, nous devrions subir une retenue sur le salaire (!), sanction qui pourrait être renouvelée, voire aggravée, dans les mois qui viennent.

Je n'avais pas jusqu'à présent expliqué ma position, pensant qu'elle était largement partagée par la profession et que la forte émotion exprimée par l'opinion publique à l'encontre de ce projet le condamnerait de facto. Or celui-ci se met en place : si une première fournée de départements (dont le Lot) est rentrée dans les clous en juillet 08, le fichier devra être opérationnel nationalement à la fin de l'année scolaire qui vient.

L'opposition au fichier Base élèves s'est exprimée principalement contre les items à renseigner par les directeurs d'école. Pour cela, elle a oublié le principal: c'est l'existence même d'un fichier central de l'enfance qui est scandaleuse. Base élèves n'est pas un simple outil de gestion statistique à partir du moment où chaque élève est identifié par un numéro. L'administration de l'Education Nationale a petit à petit laissé tomber ses exigences de renseignements concernant la nationalité ou le parcours scolaire de chacun : recul tactique qui permet de préserver l'essentiel. A partir du moment où les élèves sont rentrés dans le fichier, tout est possible, y compris le pire... et il y a lieu de s'inquiéter de cela dans un monde où la vie privée des personnes est de plus en plus difficile à

J'ai eu l'occasion de dire à mon Inspecteur que j'étais réfractaire à la mise en place du fichier Base élèves par objection de conscience. Je ne peux renier des principes fondamentaux à mes yeux : le respect de l'enfance et le respect des familles. La multiplication des instruments de contrôle social est déjà très inquiétante... mais élargir ceux-ci à l'enfance est proprement intolérable. Les enfants ne sont pas des citoyens et n'ont pas le statut juridique pour rendre des comptes à la collectivité. Préserver un monde de l'enfance à l'écart de la société des adultes me paraît fondamental. Oublier cela, c'est nous ramener à des précédents historiques qui font froid dans le dos.

La tradition laïque de l'Ecole devrait préserver la séparation entre la vie publique des citoyens et la vie privée des personnes, et par là même l'équilibre entre l'Etat et les familles dans le domaine de l'éducation. Les enfants sont inscrits d'autorité dans le fichier Base Elèves, sans l'autorisation des parents, ce qui me semble un abus de pouvoir...

Beaucoup de directeurs et directrices, de bonne foi, ont renseigné (ou vont renseigner) Base élèves... J'imagine qu'ils ont confiance dans le discours officiel qui présente ce fichier comme un simple outil de gestion. J'y vois aussi le résultat d'un conditionnement à l'œuvre depuis de nombreuses années: une avalanche d'évaluations statistiques accable les écoles et la technocratie éducative fonce tête baissée dans les outils informatiques sans aucune retenue, ni boussole critique. Cette fuite en avant explique en partie, je pense, l'entêtement de l'institution scolaire sur la question. Voici venir le règne de « l'ingénierie éducative », des experts de la « pédagogie scientifique », des technolâtres et des apprentis sorciers... on en oublierait presque que l'acte éducatif est d'abord un acte d'humanité.

Jean Pauly, Revrevignes (46)



Un directeur d'école maternelle de la Vienne sanctionné pour avoir refusé de « renseigner cette base ».

« Vous vous rendez compte monsieur, vos élèves ne sont pas immatriculés!» C'est la phrase quelque peu incongrue prononcée par la personne chargée à l'inspection académique de la mise en œuvre de ma sanction. Celle-ci au demeurant très sympathique et sincère, essayait de me persuader d'entrer dans l'application informatique à caractère personnelle Base élèves pour mon bien et celui des élèves. Je crois ne pas m'être véritablement rendu compte avant cette phrase de l'ampleur de la pesanteur administrative de l'éducation nationale, du fait que l'on puisse (outre les problèmes d'éthique et de légalité douteuse sousjacents à la mise en place de Base élèves), entrevoir cette base de données comme un plus pour le fonctionnement des écoles et surtout pour l'intérêt premier des élèves. Il y a un tel décalage entre les missions d'enseignant et de directeur, et cette rhétorique bureaucratique que ma première réaction a été l'hilarité.

Je suis directeur d'une petite école maternelle. Depuis le 1^{er} octobre, je subis apparemment chaque jour qui passe un retrait sur salaire d'une journée, pour ne pas avoir commencé la saisie de données sur les élèves de mon école et leurs parents. Je passe sans doute trop de temps

en face d'enfants de 4 ans, ce qui m'éloigne des réalités du vrai monde de l'éducation, la hiérarchie, les services faits ou non faits, la gestion d'effectifs, les statistiques. enseignant, encore un jeune malheureusement toujours la candeur de croire que ma mission première de directeur est d'assurer le bon fonctionnement de l'école dans laquelle j'exerce en garantissant la concorde entre les différents acteurs liés à celles-ci. Base élèves est, depuis quelques mois, une priorité absolue pour l'inspection académique qui avance coûte que coûte sans perdre le temps d'un réel débat. Sur le chemin, elle prend acte des suppressions annoncées par le ministre et donne une marge de manœuvre à des directeurs volontairement sous informés pour qu'ils renseignent le « minimum syndical », de quoi permettre le calcul du sésame, l'Identifiant National Elève.

L'administration observe aussi les réfractaires donner quitus au ministre de ces avancées significatives en oubliant simplement que le projet initial est éminemment contestable et que l'objet même d'une immatriculation des élèves devrait suffire à justifier la résistance. J'ai pour ma part pris conscience récemment que nous nous étions tous trompés de débat, peut-être depuis le début.

Si l'on observe aujourd'hui les champs obligatoires à renseigner, Base élèves peut paraître anodin, et il est compréhensible que la majorité des directeurs n'y voient pas une menace pour les élèves. La multiplication des missions nous incombant ne nous permet malheureusement pas toujours de raisonner sur

le long terme, ce qui ici est pourtant essentiel. Lorsque tous les élèves seront intégrés dans le fichier, le piège se sera alors refermé. Base élèves deviendra un outil usuel comme un autre et les nombreuses attaques à venir contre l'école feront passer au second plan le débat sur celle-ci et les modifications qu'elle ne manquera pas de subir comme son aîné SCONET (fichier informatique en place dans les établissements du 2nd degré). Alors reviendront sans doute la prévention de la délinquance, les statistiques sur la nationalité des élèves, la nécessité de connaître les besoins éducatifs particuliers des élèves

Ma sanction elle est tombée depuis peu, vendredi 26 septembre, un fax que je suis allé chercher à la mairie pendant la récréation et une lettre recommandé de trois lignes, sanction totalement disproportionnée, punissant le directeur et l'enseignant sans distinction. Je ne sais pas si celle-ci est réellement applicable, ce qui finalement n'est pas vraiment le plus important, le symbole qu'elle représente l'est plus, la brutalité avec laquelle on se permet de traiter les directeurs qui portent pourtant sur leurs épaules le fonctionnement des écoles républicaines françaises. La manière d'intimider et de vouloir faire plier un fonctionnaire sur un aspect financier est également tellement infantilisante qu'elle discrédite aujourd'hui l'administration qui l'applique. Pour ma part, payé ou non je serai demain matin dans mon école et par cela et quoi qu'il se passe dans les semaines à venir, j'ai déjà à mon actif cette petite victoire pour ma conscience.

Poitiers, le 05 octobre 2008

Christophe Brunault

Appel pour une réunion nationale de résistance au fichier Base Elèves

Le fichage généralisé de l'enfance est en marche... Il se fait progressivement, département par département, académie par académie, dans une indifférence quasi générale.

Nous savons depuis le début que le fichier central Base Elèves n'est pas un simple outil de gestion pour l'Education Nationale mais un des instruments mis en place pour le contrôle de la population. Nous avons compris que l'enjeu immédiat de ce fichier est la création d'un répertoire national d'identification, répertoire à partir duquel tout serait possible. Donner un matricule (un Identifiant National Elève) à des enfants – et ce à partir de 3 ans – est insupportable.

Le faire sans que les parents aient leur mot à dire est scandaleux (et sans doute illégal).

Depuis le début de cette opération, des collectifs de parents, d'enseignants, d'élus et de citoyens se sont créés contre Base Elèves.

Des directrices et des directeurs continuent en conscience à refuser de renseigner le dispositif malgré les sanctions.

Nous, soussignés, appelons à une réunion nationale de résistance à base élèves :

- pour faire le point sur la situation dans les départements déià concernés.
- pour encourager les autres ceux qui vont l'être à s'engager dans le refus,
- pour regrouper les dissidents isolés, ceux qui subissent des pressions et des retenues de salaire, ceux qui sont menacés de retrait de la fonction de direction,
- pour envisager des actions coordonnées.

Cette réunion aura lieu à Paris dans les locaux de La Bourse du Travail

(3, rue du Château d'Eau, Paris 11ème (Métro République) samedi 8 novembre de 10h30 à 18h.

Signataires :

Des directrices et des directeurs d'écoles de l'Aveyron, des Bouches du Rhône, de la Haute Garonne, de l'Isère, du Lot, de la Vienne, Collectif contre Base Elèves 01 (Ain) / Collectif Millavois contre Base Elèves (Aveyron-12) / Collectif Rouergat pour l'Abandon de Base Élèves (12) / Collectif Sud Aveyronnais (12) / Collectif Stop Fichage 13 (Bouches du Rhône) / Collectif 26 (Drôme) / Collectif 31 (Haute-Garonne) Base Elèves Non! / Collectif contre Base élèves du sud de la Haute-Garonne (31) / Correso (35) Ille et Vilaine / Collectif Isérois pour le Retrait de Base Elèves (38) / Collectif Lotois Causse Ségala Limargue (46) / Collectif Morbihan (56) / Collectif 64 (Pyrénées Atlantiques) / Collectif 81 (Tarn) / Collectif 82 (Tarn et Garonne) / Collectif 86 pour le retrait de base élèves (Vienne).

<u>Avec le soutien de :</u> Fédération Nationale pour l'Ecole Rurale, UDAS, PAS 38, Centre de Recherche des Petites Structures et de la Communication, CGT Educ' Action, C.N.T., Fédération Sud Education, Collectif Anti-Hiérarchie, SNUIPP 38, FCPE 94.

REFORME DU LYCEE

Comme les autres réformes en cours, la réforme du lycée est engagée dans un contexte de réduction massive d'emplois de fonctionnaires.

Actuellement l'horaire de la classe de 2^{nde} est composé de 25h d'enseignements communs à tous les élèves, de 5h à 6h d'enseignements de détermination (2 au choix) plus une éventuelle option facultative 2h30 ou 3h. Les élèves peuvent avoir de 30 à 34h de cours et aide individualisée sans compter les activités annualisées.

A la rentrée la nouvelle seconde s'articulera comme ceci:

- Un Tronc Commun pour 60% soit 16h environ contenant : Français, Histoire-Géographie, LV1&2, Maths, EPS.
- S'ajoutent ensuite pour 25%, soit 7 heures, 4 modules semestriels à choisir dans au moins deux des familles de Modules Exploratoires suivants : Sciences, Sciences de la Société, Humanité et Art, Technologie.
- Pour finir, **4h de Modules d'Accompagnement (15%)** seront mises en place pour répondre aux besoins de soutien scolaire, d'orientation, de découverte de l'enseignement supérieur, etc...

En profond désaccord avec cette réforme dont le seul but est la réduction de postes budgétaires, la CGT Educ'action a quitté la table des négociations le 17 septembre. Les déclarations du ministre Darcos après la manifestation réussie du 19 octobre n'apportent aucun élément de satisfaction.

Quelles conséquences?

La précipitation, la marche forcée, l'absence de consultation, la multiplication des annonces risquent de déstabiliser à la fois le fonctionnement des établissements, les enseignants, les élèves et leurs parents.

Les incertitudes restent complètes sur de nombreux points :

- Les horaires par matière, y compris dans le tronc commun, ne sont pas fixées.
- Les contenus des modules sont extrêmement vastes (par exemple, le module «technologies » contient : initiation aux sciences de l'ingénieur et productique, initiation aux sciences médico-sociales, techniques d'atelier et de laboratoires, design, initiation aux techniques de l'hôtellerie et de la restauration, activités physique et sportives, dont une partie se faisait précédemment sur un lycée comme Jean Monnet à Aurillac sur quatre options :ISI, ISP, SMS et BLP).

Y aura-t-il une liberté pour chaque établissement de fixer les contenus et les horaires en fonction du projet, de la demande ou des enseignants disponibles, ceci au détriment d'une offre d'enseignement égalitaire?

L'avenir des lycées technologiques est clairement menacé : le module « technologies » devra pouvoir se faire avec un « matériel réduit » et moins coûteux, et donc dans n'importe quel lycée : il n'y aura plus de raison de venir particulièrement en lycée technologique.

 Certaines disciplines sont fortement menacées: les SES et l'EcoGestion qui se voient « regroupées » dans un module « sciences de la société », les enseignements industriels, les sciences physiques et les SVT qui apparaissent sous le terme génériques de « sciences » ou « sciences expérimentales ».

- Les options (langues anciennes, LV3, occitan, arts plastiques) disparaissent en tant que telles et sont « intégrées » aux modules.
- Le contenu de l'accompagnement reste flou : soutient, approfondissement, méthodologie, orientation. Qui interviendra, avec quelle formation? Mais surtout comment seront-ils décomptés dans nos services : on a du mal à penser qu'une heure d'accompagnement équivaudra à une heure classe!
- La réforme va être mise en place sans aucune visibilité sur la suite à donner en première et terminale.
 - On annonce la disparition des filières, mais les élèves et les familles risquent de se réfugier dans les valeurs sûres.
- Les programmes, qui de toutes façons doivent changer après ceux du collège, vont être définis dans l'urgence totale, sachant que les nouveaux manuels devront être édités à la fin de l'année scolaire.
- L'organisation des emplois du temps va être particulièrement difficile avec l'organisation en semestres, sachant qu'un élève aura au deuxième semestre la possibilité de changer de modules. Quatre conseils de classe sont prévus, ainsi que la diminution voire la fin des redoublements. Des possibilités de passage avec remise à niveau l'année suivante sont annoncées sans qu'on puisse aborder la question des moyens.

Maintenant, ce n'est encore qu'un « point d'étape » de la réforme. Il y a des raisons d'espérer et de se mobiliser : le ministre, malgré ses provocations, a montré ces dernières semaines sa fébrilité et fait plusieurs volte-face. Sous la pression des associations scientifiques et surtout des syndicats unis pour la journée du 19 octobre, il a « remis » trois heures dans le tronc

commun. Cette journée, placée un dimanche, a permis table des négociations montre son inquiétude face au aux syndicats de lycéens et d'étudiants, aux associations de parents d'élèves de se joindre à nous et a donné à cette journée une forte audience médiatique même si nous n'étions pas aussi nombreux que nous l'espérions. Le ministre sait que les Français sont particulièrement attachés à leur lycée, et son appel au SNES à rejoindre la

front uni des syndicats et face à l'opinion publique. Mobilisons-nous pour peser sur les choix qui seront faits pour le lycée, restons vigilants face aux promesses de revalorisation de notre métier.

Jean Damien Chaumat

Nouveaux programmes : LA «TRI SÉLECTIF» ATTITUDE

La brochure de propagande gouvernementale, distribuée à toutes les familles ayant des enfants scolariséEs, cache l'essentiel sur les soi-disant nouveaux programmes du primaire.

Si les experts le disent!

Même un ancien recteur, Philippe Joutard, président de la commission des experts pour les programmes 2002, n'a pas hésité à déclarer qu'ils étaient «...infaisables». Pour lui : «...Les horaires ont diminué et les contenus se sont alourdis dans pratiquement tous les domaines...» Il ajoutait «...que la réduction à 4 jours de travail par semaine et non 4 jours et demi, avec un rythme de travail épuisant pour de jeunes enfants, va aggraver la situation partout où cette solution est adoptée...» et soulignait que «...Le risque d'augmentation de l'échec scolaire est donc réel ainsi que le creusement des inégalités...» (Entretien avec les « Cahiers Pédagogiques » de septembre)

La nostalgie des pratiques des années 50

Et nous, pauvres «instruisous» de base, ne constatons-nous pas, comme l'a dit la CGT Éduc'Action lors de son dernier CNU (Conseil National de l'Union) du 8 octobre, qu'ils «...constituent un recentrage sur les 'fondamentaux' français et mathématiques en même temps qu'un alourdissement, alors que le temps de travail est réduit de 72 heures dans l'année...»?

Par exemple - pour ne citer que les plus célèbres - avec la réintroduction du futur antérieur, l'approche de la division dès le CE1, l'introduction d'une première langue vivante au CP; s'y ajoute l'éducation au développement durable, l'histoire de l'art ou une heure sup hebdo en EPS.

N'avons-nous pas le droit de penser que les autres enseignements comme l'histoire, la géo, les sciences, l'éducation artistique seraient en quelque sorte en option?

Et puis ce retour à la bonne vieille morale du temps de la Coloniale ne vous inquiète-t-elle pas ? Et va-t-il permettre de construire des règles de vie collective dans la classe ?

De plus les évaluations prévues en CE1 et CM2 vont contribuer à mettre encore plus en concurrence nos établissements avec la publication des résultats école par école.

Faire plus avec moins? Non! Faire mieux!

Moi qui croyais dur comme fer, et qui le crois encore, qu'enseigner consiste pour nous à émanciper l'élève, à lui apprendre à apprendre, à lui permettre d'analyser ses erreurs ; ce que nous faisons au quotidien et que les Darcos, Sarkozy et tous les rétrogrades voudraient nous empêcher d'accomplir.

Adoptez comme nous la «Tri Sélectif Attitude»! comme nous l'indiquions dans le «SDEN Infos» (publication de la CGT Éduc'Action du Cantal) d'avril 2008, «...pour ne conserver que ce qui est utile et profitable pour nos élèves...en accord avec notre éthique...»

Pour la CGT Éduc'Action : « De nouveaux programmes doivent être écrits en concertation entre les personnels, les usagers, les chercheurs et doivent donner lieu à une période de formation des enseignants.» Chiche!

Gérard CASTEL



L'anglais à l'école, priorité nationale? Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

Projet européen

Depuis deux ans, l'école de Thiézac, dans le cadre du R.R.E. « Val de Cèra » avec celle de St-Jacques-des-Blats, est coordinatrice d'un nouveau projet éducatif européen. Nos partenaires de Lacedonia (Campanie, Italie), de Mouscron (Hainault, Belgique), de Oravasaari et Kuohu (Jyväskylä, Finlande) et nous, étudions comment à travers les différences des systèmes éducatifs de nos pays l'éducation artistique contribue à l'affirmation de l'identité européenne. Cette réflexion est alimentée par les rencontres des enseignantEs du projet dans les différents pays mais aussi par les séquences réalisées dans nos classes par nos partenaires lors de leurs mobilités et par un programme commun d'activités dans quatre domaines artistiques (arts visuels, musique, poésie et travail manuel/artisanat d'art) qui permettent à nos élèves de découvrir, d'échanger et d'apprendre.

Les langues nationales (français, italien, finnois), régionales (occitan, néerlandais, napolitain) et internationales (anglais) sont également valorisées comme support culturel de l'éducation artistique mais aussi utilisées pour les échanges et la communication tant écrite qu'orale. C'est dans ce contexte que l'équipe pédagogique du R.R.E. a réfléchi pus a mis en place un projet particulier concernant l'initiation aux langues à l'école primaire. L'occitan y a bien sûr toujours une grande place (une section bilingue est en projet au cycle 1), mais nous avons souhaité, après la nomination d'une professeure d'anglais dans nos deux écoles, et en concertation avec elle, intégrer l'initiation à l'anglais dans la vie de l'école et à ses projets.



Ainsi, en plus du traditionnel cours de langue, la seconde séance hebdomadaire est systématiquement une séance de sciences, histoire, géographie, éducation physique, musique, chant, travail manuel, cuisine, poésie... EN anglais, en liaison avec la programmation de ces disciplines. De plus, elle est conçue comme une ouverture culturelle et linguistique au monde anglosaxon, y compris ses cultures gaéliques d'Ecosse et d'Irlande, mais aussi comme vecteur de communication avec nos partenaires européens. Enfin, toujours en liaison avec ce projet d'école, nous avons organisé cette année à Thiézac, en parallèle à l'aide personnalisée, des

ateliers d'accompagnement éducatif dont l'un permet à quelques élèves une sensibilisation au néerlandais (un élève de l'école de Mouscron – parité horaire français-néerlandais - était scolarisé à Thiézac en cm2 et plusieurs ressortissants de Belgique flamande ou des Pays-Bas résident en permanence dans nos communes.

Parcours du combattant

Pour réussir ce projet, personne n'a plaint son temps et tout au long de l'année ce sont beaucoup d'heures de discussions, de réflexion, de préparation qui ont été nécessaires tant pour l'intervenante en anglais que pour les enseignants du cycle 3. Malheureusement ceci n'est rien et ne compte pas aux yeux de l'éducation nationale. Il a d'abord fallu de longues négociations pour obtenir le maintien du même intervenant sur nos écoles en 2007/2008 et ce n'est que début octobre (un mois après la rentrée) que nous avons pu établir un emploi du temps. L'école de St-Jacques ne bénéficiant plus que d'une séance hebdomadaire au lieu de deux. En janvier 2008, notre intervenante n'a pas été autorisée, malgré le soutien des collègues des autres écoles qui acceptaient des échanges d'horaires et l'accord oral de l'inspectrice chargée des langues étrangères, à participer avec les autres enseignants, à la mobilité du projet Comenius prévue en Belgique: ce professeur de nationalité étrangère, contractuel de statut privé en France, ne pouvait pas être autorisé par l'inspection académique à sortir du territoire français! Elle a par contre pris sur son temps libre pour participer à l'accueil de nos partenaires en juin 2008 puis sur ses longs congés (quand juillet et août sont payés, septembre ne l'est pas pour qu'il y ait une coupure d'un mois avant de re-signer un nouveau contrat) pour assister en août à la rencontre en Finlande.

A la rentrée, malgré l'assurance donnée oralement le 10 septembre par l'inspectrice que le même intervenant serait bien en poste dans nos écoles en 2008/2009, j'ai appris par celle-ci le 30 septembre, lors d'un échange de mails concernant une traduction qu'elle avait proposé d'effectuer, que l'inspectrice l'avait finalement affectée à plusieurs nouvelles écoles en Margeride mais plus à Thiézac. Après avoir tenté en vain d'obtenir des explications par téléphone, je lui ai envoyé un courriel inquiet. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque le lendemain une autre professeure d'anglais « native » elle aussi m'a contacté pour organiser son emploi du temps à Thiézac. Je lui ai expliqué le plus respectueusement – elle n'est évidemment pour rien responsable de cette situation - que j'étais dans l'attente d'une réponse de madame l'inspectrice. Celle-ci me téléphona enfin, pendant la classe, et notre conversation fut franche et vive. Je n'ai pu obtenir que deux explications à ces changements de dernière minute:

1/ Elle me croyait en poste à St-Jacques et ne lui a donc laissé que cette école dans son secteur. Si c'est vrai, ce qui est possible, cela signifie que l'administration n'a pas une perception réelle de l'organisation des écoles qu'elle administre...inquiétant. De plus, elle justifie par les « besoins du service » la nomination de deux intervenants

différents dans deux écoles qui travaillent en réseau, dont les projets sont communs et dont les élèves partagent nombre d'activités.

2/ C'est une mesure « sociale ». Il fallait, en changeant son statut et donc le nombre d'heures payées, permettre l'embauche de l'intervenant extérieur une année de plus que cela n'aurait été permis par les règles incompréhensibles pour nous autres petits instituteurs publics – du code du travail. Je crois me souvenir que la CGT a obtenu des milliers d'euros d'indemnités et des reclassements en CDI pour une affaire similaire à la Poste du Cantal il y a seulement un an... à suivre. Là aussi l'argument ne tient pas. Quand on sait que ces personnels, souvent très qualifiés (prof diplômés dans leur pays), sont sous payés, pour un nombre d'heures bien inférieur à celui réellement effectué par soucis de sérieux pédagogique et professionnel (par exemple, payé 12 heures mais faisant 13h30; pour compenser, on leur dit d'arrêter mi juin), sans aucune indemnité de déplacements (jusqu'à 450 km par semaine), sans aucune garantie d'avenir et avec des statuts qui lorsqu'ils permettent une meilleure rémunération minimisent les droits de retraite... on constate que <u>la</u> fibre « sociale » de notre administration n'a rien à envier à celle de la plupart des employeurs.

Alors pourquoi tant de haine?

Deux hypothèses: 1/ J'ai fait quelque chose de mal et je suis puni. Mais on se trompe de cible. Ceux qui sont pénalisés ce sont d'abord les élèves qui avaient établi une relation privilégiée avec leur profe d'anglais à travers ce projet... ils sont jeunes, ils s'adapteront. Ce sont leurs parents qui ne comprennent pas qu'on change tout le temps et que ça ne commence jamais dès la rentrée. Que des élèves qui auront le même cours d'anglais au collège du secteur ne bénéficient pas tous de la même initiation en primaire. Incompréhension également de nos partenaires européens surpris par notre système mais qui s'adapteront bien eux aussi.

2/ Le tableau des statistiques. Je l'appelle comme ça mais ça doit être un truc bien plus compliqué. Il faut absolument montrer que dans le Cantal, département de pionniers, TOUS les élèves du CE1 (nouveauté de l'année) au CM2 bénéficient de cette satanée initiation à l'anglais. Et tant pis si certains en font 20 minutes ici, 45 là, 2 fois 30 ailleurs, ou deux séances qui se suivent dans la même journée, ou quelquefois avec des enseignants habilités « d'office » et qui n'ont pas le niveau, ou par des échanges de services qui multiplient encore le nombre de profs devant une classe, ou si on commence avec des remplaçants habilités et qu'on continue avec... personne, ou si on tente, vraisemblablement pour des questions budgétaires, de passer l'allemand à la trappe même dans les secteurs de recrutement de collèges qui le proposent en première langue dès la 6ème (classes bi langues anglais/allemand)... Mais si on vous dit que c'est une priorité nationale et que tous les élèves devront devenir bilingues, il faut le croire.

What else?

Ce ne sont quand même pas quelques écoles du Cantal (seulement 3 projets Comenius) qui vont empêcher, par des revendications d'un autre âge, de colorier en vert les cases de ce beau tableau. Qu'importe si les projets pédagogiques sont fragilisés, si les personnels sont méprisés et découragés, si la crédibilité de l'enseignement public en prend encore un coup. L'essentiel c'est de faire remonter de belles statistiques.

Pour conclure ce triste épisode, le 3 octobre j'ai bien sûr accueilli ma nouvelle collègue prof d'anglais, anglaise cette fois. C'est sa dernière « rentrée » et elle est toujours enthousiaste malgré l'emploi du temps le pire de sa carrière. On va parler de projets, se connaître et travailler ensemble et cette fois au moins on est sûr d'une chose, c'est que l'an prochain, on changera de nouveau.

Patrick Bec, Thiézac

La nouvelle organisation des écoles

Le décret relatif à "l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires" et sa circulaire sont parus au BO n°25 du 19 juin 2008. Leur application est effective à la rentrée. La semaine scolaire est fixée à "vingt-quatre heures d'enseignement pour touTEs les élèves". Le principe repose sur la suppression de l'école pour les élèves, le samedi, et l'instauration de la semaine de 4 jours et 6 heures d'enseignement par jour. Les enseignantEs devront en plus 108 heures annualisées dont les 60 heures d'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage qui pourront bénéficier de 2 heures d'aide personnalisée supplémentaires par semaine. La mise en place de ce dispositif s'effectue en urgence.

Dès la fin d'année, les Inspecteurs d'académie, via les IEN, ont demandé aux équipes de se réunir. Des notes de service, inexactes, approximatives, sans fondement légal, ont fleuri dans les circonscriptions, bien avant que le décret soit paru, anticipant les dispositions de la circulaire.

Après avoir été annoncée dans le plus grand flou à la veille des vacances scolaires et sans tenir compte de l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Éducation (31 voix contre, 19 pour), cette "réforme" s'impose avec des incidences pour les enseignantEs et les fonctionnaires territoriaux (agents d'entretien, ATSEM, animateur/trices, gardienNEs...). Pourtant, de l'avis de tous, enseignantEs, parents, pédagogues, spécialistes des rythmes scolaires, mieux prendre en charge la difficulté scolaire ne peut se limiter à la mise en place d'heures de soutien.

La CGT, qui n'a pas participé aux négociations, est opposée à cette nouvelle organisation de l'école.

60 h... un dispositif séduisant et pervers...

Les 60 h sont effectives dès septembre. Ce dispositif peut paraître à priori séduisant. Comment, sur un plan syndical, pourrait-on "râler" quand, à la satisfaction de nombreux collègues, on supprime le samedi matin ou bien quand, lorsque l'on est déjà sur 4 jours, les récupérations sont prises sur les vacances et les mercredis ?.. Et quand on laisse entendre que l'on va "donner plus à ceux qui ont moins" par 2 heures par semaine de "soutien" aux élèves en grande difficulté ?

Et pourtant ! Ces fameuses 2 heures sont prises sur les horaires des autres élèves... Elles servent à augmenter le temps de concertation des enseignants (une bonne chose, mais ce n'est pas aux élèves de payer !) et ne sont donc pas "reversées" aux élèves concernés... Elles sont censées être destinées aux 15 % d'enfants en grande difficulté... Quid de l'égalité entre écoles, sauf à considérer que les difficultés sont les mêmes dans les écoles de ZEP, de RAR et de quartiers favorisés ? Il se dit, ici et là, que lorsqu'il n'y aura pas ces 15 % d'enfants, elles pourront être utilisées pour la concertation et le temps de formation... Bonjour l'équité ! Elles vont servir de fait à la formation.(...)

La formation aura lieu le mercredi et les collègues seront donc en grande partie, voire totalement, dispensés de ces heures..., prélude à ce qui va probablement se produire dans quelques années, le passage à 24 h "sec" pour les élèves, la formation continue sur les mercredis et les vacances pour les personnels! De toute façon, le nombre de PE2 susceptibles de remplacer les titulaires en formation continue se réduit à peau de chagrin "grâce" au brillant protocole sur la direction d'école, qui fait remplacer les quarts de décharges de directeurs 4 classes, et par la réduction des postes au concours! Faire payer la formation continue des enseignants par les élèves, la ministre des Finances en rêvait, Darcos va le faire! En clair, tous les élèves ont 24 heures de classe par semaine et deux maîtres par classe durant 30 min par jour. Cela permet de prendre en charge des groupes d'élèves en difficulté pendant le temps de classe. Si ce dispositif peut paraître séduisant (il permet entre autres un travail d'équipe...), il pose, outre les problèmes d'organisation pratique, un problème de fond.

Depuis des lustres, la plupart des organisations syndicales, dont la CGT Educ'Action revendiquent *"plus de maîtres que de classes"* (enseignants surnuméraires pour aider à la résorption des difficultés ordinaires). La mise en place de ces horaires décalés revient à faire payer aux enfants ces enseignants surnuméraires! Dans une école à 12 classes par exemple, la suppression de 2 h revient à faire financer 1 poste (2 h x 12)! On a les victoires qu'on peut...

Pourtant, des solutions pour lutter contre l'échec scolaire existent : baisse des effectifs par classe avec des pratiques pédagogiques différentes, dédoublement des classes (maîtres surnuméraires), modification des rythmes scolaires sans baisse des heures d'enseignement mais en modifiant la journée, la semaine, l'année de l'enfant, renforcement des RASED pour les enfants relevant d'une aide spécialisée... Cela signifierait un investissement dans l'éducatif... qui n'est pas à l'ordre du jour de ce gouvernement. C'est pourtant la seule solution, le reste n'est que démagogie et logique d'abandon du service public d'Education (...).

De telles victoires syndicales, ça fait rêver...

Yvon Guesnier, SDEN 06

Réforme de l'école publique... ou comment ne plus prendre en charge la difficulté scolaire...

Avec le passage à 24 heures d'enseignement, l'aide personnalisée et les nouveaux programmes, le Ministre de l'Education Nationale a voulu faire croire aux Français que sa priorité était de lutter contre l'échec scolaire. Aujourd'hui, plus personne n'est dupe! La seule et unique motivation du Ministère est bel et bien d'ordre budgétaire. Nos dirigeants résonnent en terme d'économies et excluent totalement de leur réflexion la place des élèves dans le système scolaire, et en particulier celle des élèves les plus fragiles.

Combien sont-ils, ces enseignants convaincus de l'efficacité du nouveau fonctionnement de l'école primaire? Il y a d'abord les nouveaux programmes, impossibles à réaliser avec 72 heures de classe en moins par an. Et l'aide personnalisée, qui se met difficilement en place et dont la totale efficacité sera difficile à prouver... Aujourd'hui, on apprend que le Ministère prévoit la suppression de 3 000 postes de maîtres E et G. Ceci n'étant bien entendu que le début puisque la mort des RASED est, bien entendu, déjà programmée sur 3 ans.

Et pourtant, est-il nécessaire de rappeler que la mission première de l'école publique est d'assurer la réussite de tous les élèves, avec pour principe numéro un de traiter les difficultés sur le temps scolaire. Dans un avenir très proche, la différenciation pédagogique dans la classe ne sera plus qu'un lointain souvenir car, avec les 70 000 suppressions de postes prévues sur 5 ans(primaire et secondaire), les effectifs moyens par classe vont passer à 30 - 35 à l'école élémentaire, 40 pour la maternelle. La scolarisation des enfants de 2 ans va disparaître. Les taux de redoublement acceptés vont être minimes. Et les aides spécialisées seront mortes et enterrées... Malgré cela, monsieur Darcos va réussir à diviser l'échec scolaire par 3 ???

Avec la politique engagée par le Ministre de l'Education Nationale, ce sont les élèves les plus fragiles qui vont rester sur le carreau, alors même qu'ils sont soi-disant ceux pour qui cette réforme a été pensée. Comment ne pas éprouver une immense colère, mêlée d'un profond désespoir, à la pensée de ces élèves qui vont se retrouver noyés dans le système scolaire, abandonner dans un monde qu'ils ne comprennent pas. Ces élèves qui n'aiment pas l'école, qui ne s'y sentent pas à leur place ou qui ne parviennent pas à apprendre ce qu'on veut qu'ils apprennent. Et quand ils croiseront au détour d'un couloir l'ex-maître E ou G de l'école, qu'ils lui demanderont « Tu me prends aujourd'hui ? » , il ne nous restera plus que nos yeux pour pleurer... Mais, doit-on attendre que le système scolaire devienne uniquement celui des seuls bons élèves, doit-on attendre que l'école publique soit privatisée pour enfin se relever et lutter contre cette politique désastreuse ?

Soutien scolaire et réduction d'horaire

Il est évident que la mise en place du soutien dans l'Ecole publique décidée par le seul ministre de l'éducation ne peut être considérée comme une faveur envers les élèves en difficultés scolaires ainsi que leurs familles. J'ose penser que c'est une grave insulte qui leur est adressée. Preuve en est : Mr Darcos s'est bien gardé de les informer directement (à part dans le journal de 20 heures).

Pour quelles raisons Mr Darcos a-t-il supprimé deux heures d'enseignement à tous les élèves?

La question mérite d'être posée. Certains avanceront la suppression de la demi-journée de classe des écoles parisiennes et que notre ministre n'avait pas d'autres objectifs. Il aurait agit ainsi de manière à satisfaire la gente éducative parisienne et point barre. Pour être franc i'en doute.

C'était bien au contraire une occasion rêvée.

Avant d'annoncer cette mesure, prise sans aucune concertation avec quiconque, l'objectif était très clair. Le gouvernement, et Mr Sarkozy l'a suffisamment répété durant sa campagne, doit supprimer un grand nombre de fonctionnaires, fort coûteux à l'état paraît-il.

Ainsi est née la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui fixe cette suppression à plusieurs milliers de postes de fonctionnaires dans tous les ministères. Dans les services de la santé, de la justice, des impôts, de la SNCF, de l'éducation....bref dans tous les domaines de la fonction publique.

Mr Darcos donc, doit supprimer des fonctionnaires et il joue sur plusieurs terrains. De face il annonce plusieurs milliers de suppressions, face cachée il annonce la diminution de l'horaire scolaire pour les enfants. Quel rapport peut-il y avoir entre cette diminution et la suppression de postes d'enseignants ?

Si je pose cette question, <u>anodine pour mes collègues</u>, elle ne l'est pas d'abord pour la majorité des parents d'élèves et ensuite pour l'ensemble de la population.

Diminution de l'horaire pour les élèves mais pas pour les enseignants de l'école élémentaire. Comme pourraient le penser certains, ce n'est pas un cadeau car ils (les enseignants) devront utiliser ces deux heures en participant à des actions de soutien auprès des élèves en difficulté ;

Mais il <u>existe</u> déjà des aides à l'intérieur de l'école avec les RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) comprenant: un psychologue, un ré-éducateur et des maîtres E qui <u>ont</u> une démarche éducative très différente de celle mise en oeuvre dans la classe.

C'est ici que l'on voit la manoeuvre. Si les enseignants des classes s'occupent du soutien à <u>quoi vont servir les RASED?</u> Le ministre lui le sait. À récupérer des postes, près de 8000 nationalement. Et cela dès la rentrée 2009. On ne peut pas mettre deux pieds dans le même sabot!

Voilà donc comment un ministre agit malicieusement, malhonnêtement!

D'autre part, cette aide personnalisée comme nous devons l'appeler, ne servira que de manière très imparfaite car la mise en place est assez compliquée et pose de gros problèmes d'organisation aux écoles petites ou grandes. Mais ce qu'il y a craindre c'est que les 2 heures en moins pour l'ensemble des élèves auront à coup sur des conséquences négatives sur la scolarité des enfants, et en particulier ceux des classes populaires. Ainsi le nombre d'élèves en difficulté ne pourra que s'accroître.

Je ne crois pas que moins « d'école » soit un bénéfice pour l'ensemble de la population scolaire.

De plus les nouveaux programmes rétrogrades ne vont pas dans le sens du progrès et n'aideront pas les enseignants à lutter contre l'échec scolaire ni à former des citoyens responsables. Ils ne sont que porteurs d'apprentissage à la soumission.

Par contre, qu'une réflexion sur le rythme et le contenu ainsi que sur l'organisation de la semaine scolaire, soit organisée entre les différents partenaires de la communauté éducative me semblerait plus que nécessaire. En effet, l'école de la République n'est plus celle d'autrefois, beaucoup de choses ont changé et l'école doit évoluer.

Les propositions de la CGT Educ'Action pour une école vont dans ce sens. Il nous faut construire l'école de la réussite pour tous dans un grand service public d'éducation nationale unifié.

Gilles Rouchet

LE SAVIEZ VOUS.

En 1982 le salaire de début de carrière d'unE enseignantE était égal à 1,7 fois le smic (environ 2000F net), en 2008 il est de 1,3 fois le smic (environ 1300€ net).

La suppression de 13500 postes d'enseignantEs fera faire à l'Etat une économie d'environ 400 millions d'euros(salaire brut mensuel moyen : 2500€). C'est le montant qu'il va reverser à B.Tapie. *moralité* : *Un Tapie vaut 13500 profs* !!

7,9 millions de personnes, soit 13,2% de la population, vivent en France sous le seuil de pauvreté.

Il faudrait 72 milliards d'euros pour sortir l'Afrique de la famine d'après l'ONU. L'Europe va octroyer 1 600 milliards d'euros aux banques pour sauver le capitalisme et les spéculateurs boursiers.

Qu'est ce qui est le plus moral ? créer une banque ou l'attaquer ? Bertolt Brecht

Se syndiquer c'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isoléE, d'être acteur/trice de son avenir, de prendre en mains ses affaires. La Cgt invite chacunE de ses syndiquéEs à prendre sa place dans l'action et l'activité syndicales, à s'y investir, à s'y épanouir selon ses souhaits et ses possibilités. Car la Cgt, ce n'est pas " les autres ", qu'ils/elles soient responsables ou déléguéEs, éluEs ou mandatéEs; la vraie force de la Cgt, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérentEs pour améliorer la situation de touTEs. La Cgt se construit au travers et par la participation des syndiquéEs. Ils/elles sont auteurEs, acteurs/trices et décideurs/euses de leur organisation. Leurs diversités et leurs différences conjuguées au respect, à la tolérance, à l'écoute et à la démocratie font toute la richesse et le dynamisme de la Cgt.

La cotisation fixée statutairement à 1% du salaire net est un principe d'égalité. Chaque adhérentE cotise proportionnellement à ses revenus.

VITE DIT

SANS PAPIERS

La forte mobilisation des travailleur/euses « sans papiers », soutenuEs par la CGT a permis la régularisation de près d'un millier d'entre eux/elles en Ile de France. C'est une première victoire contre la précarité, le non respect du droit du travail. Grâce à l'appui de la CGT ces travailleur/euses sont sortiEs de l'ombre et ont pu porter leurs revendications. La médiatisation de ce conflit a entraîné une prise de conscience de la population en leur faveur.

L'action syndicale, ça paye!

DELOCALISATIONS

Deux entreprises; ARENA en Gironde et SEDIVER dans l'Allier ont été condamnées par les conseils des prud'hommes pour « délocalisation abusive » de leur activité alors qu'elles faisaient des bénéfices. La CGT qui défendait les salariés a démontré leur licenciement sans causes réelles. Ils recevront une indemnité d'environ 50 000 € chacun.

L'action syndicale, ça paye!

INFORMATION SYNDICALE PREMIER DEGRE

S'appuyant sur une note ministérielle du 05 septembre 2008, l'inspecteur d'académie refuse la tenue d'une demie journée d'information syndicale sur le temps scolaire. Après la mise en place du « service minimum d'accueil » c'est une nouvelle atteinte aux droits syndicaux. Nous préparons une réaction intersyndicale ; CGT, SNUIPP, SUD et nous continuerons à proposer la demi journée le mercredi matin.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Le Conseil Supérieur de l'Education réuni le 23 octobre a émis, à une forte majorité, un avis défavorable sur les décrets réglementant la nouvelle organisation des BEP et des bacs professionnels. Les organisations syndicales qui soutiennent la généralisation des bacs pros 3 ans devraient s'interroger!

Les organisations agricoles elles aussi, dénoncent à leur tour la suppression programmée des BEPA. Cela équivaudrait à fermer 15 classes. 225 jeunes seraient obligés de trouver un autre parcours, plus risqué (niveau 4 en 3 ans seulement).

Listes présentées par le SDEN – CGT

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES INSTITUTEURS ET DE PROFESSEURS DES ECOLES

BEC Patrick PE Directeur THIEZAC
GRIMAL Véronique PE Adjte St-CHAMANT
ROUCHET Gilles PE Adjt. P.Doumer AURILLAC
AIME Françoise PE Directrice St-MARTIN-VLX
SANNIER-LAIR Guylaine PE RAD ARPAJON
SALSON Valérie PE Chargée d'école ROUFFIAC
CASTEL Gérard PEAdjt Tivoli AURILLAC
MONTEIL Delphine PE Directrice St CHAMANT
TARDOS Patricia PE SEGPA B.Pascal St FLOUR
BLANADET Lydia PE CLIN Marmiers
AURILLAC

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES

AGREGES: JEAN DAMIEN CHAUMAT

CERTIFIES: HENRI PAREILH- PEYROU

PE: **VÉRONIQUE GRIMAL**

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUES

CERTIFIES:

NATHALIE BLIN

JEAN FARGEAS

MARIE THÉRÈSE HOUSE

FRANCK LACRAMPE-PEYROUTET

ANNE LAURE MEGEMONT- RALLERES

HENRI PAREILH-PEYROU

PATRICK PERRIER

PLP: MICKAEL BONNET
DANIEL CHEZE
FRANÇOISE LOUDEAC

Site national: www.unsen.cgt.fr

site régional: http://ursencgt.free.fr

<u>site de l'UD</u>: <u>http://pagesperso-orange.fr/udcgt15</u>

à lire l'histoire du syndicat des instituteurs du Cantal

imprimé par nos soins à UD CGT place de la Paix à Aurillac